

Informations de base	
<p>2007/0804(CNS)</p> <p>CNS - Procédure de consultation Décision</p> <p>Traité de Prüm: approfondissement de la coopération transfrontière, notamment en vue de lutter contre le terrorisme et la criminalité transfrontière. Initiative Belgique, Bulgarie, Allemagne, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Slovénie, Slovaquie, Italie, Finlande, Portugal, Roumanie et Suède</p> <p>Modification 2021/0410(COD) Voir aussi 2015/0804(CNS) Voir aussi 2015/0805(CNS) Voir aussi 2015/0806(CNS) Voir aussi 2015/0813(CNS) Voir aussi 2016/0813(CNS) Voir aussi 2016/0814(CNS) Voir aussi 2016/0815(CNS) Voir aussi 2019/0012(NLE) Voir aussi 2019/0013(NLE)</p> <p>Subject</p> <p>7.30.20 Lutte contre le terrorisme 7.30.30 Lutte contre la criminalité 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale</p>	Procédure terminée

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	